

Le Louisianais.

JOURNAL DES PAROISSES ST. JACQUES ET ASCENSION, LE.

LE LOUISIANAIS
PUBLIE PAR J. GENTIL
PARAIT LE SAMEDI
Prix de l'abonnement pour un an, \$5.
CONVENT P. O.—ST. JACQUES,
GENTILY.—LOUISIANE.
SAMEDI 11 FÉVRIER 1877.

Les communications de nature personnelle et les avis à l'année se régleront de gré à gré avec l'Éditeur.
La liberté finit où commence la licence
VOL. XIII.....NO. 16

J. GENTIL, REDACTEUR.
AGENTS DU LOUISIANAIS.
Nouvelle-Orléans:—A. G. Romain,
Tchoupitoulas St. No. 15.
St. Jacques, St. Jean Baptiste, Iberville,
Assomption et Ascension:—Just Comes,
Donaldsonville.
Lafayette, Attakapas:—Edouard E.
Mouton.
Nouvelle-Ibérie:—Auguste Girod.
Vacherie:—Morris Feitel.

LANGUE FRANÇAISE EN LOUISIANE.

V.

La langue française, comme intruse, étrangère, peut-être même autre chose, a été premièrement chassée de la procédure légale et des tribunaux. Les Yankees et les Anglo-Saxons ne lui trouvaient pas bonne mine. Elle avait bien des défauts. Il faut à la loi une langue plus claire, plus positive, se prêtant moins aux jeux d'esprit et aux calembours. En plus, la langue française est une langue aristocratique, point populaire, qui a des manies, qui veut des hommes supérieurs pour être passablement parlée. Elle n'accorde ses faveurs qu'aux courtisans serviles. On en a cru longtemps, mais à tort, qu'elle valait quelque chose. On revient heureusement de cette idée et de cette erreur. Les traités diplomatiques, autrefois rédigés en français, et Dieu sait pourquoi, n'ont plus besoin de ses services. C'était un préjugé. Si Frédéric de Prusse, l'ami de Voltaire et des soldats de six pieds, la parlait et l'écrivait avec soin, Bismark la condamnait et la proscrivait. Bismark la pesée, jugée et trouvée trop faible. Quant à la Cour de Russie, civilisée depuis peu, elle fait preuve de goût et de civilisation en l'abandonnant. Les Belges lui substituent le hollandais. Les Suisses ne la parlent qu'à Genève. Dans un demi-siècle, quand l'œuvre de décadence sera accomplie pour la France, lorsque la France sera abaissée, humiliée encore, sans influence et sans nom, la langue française ne sera plus que le patois d'un petit pays et d'un petit peuple. Bismark, en soufflant sur Paris, l'aura éteint.

Car les Anglo-Saxons pensent généralement ainsi, surtout ceux que la guerre civile et la conquête ont poussés en Louisiane à la suite des généraux Butler et Banks. Et les noirs de la Louisiane ont la même pensée. Les noirs, du reste, ne sont orateurs qu'en anglais, et ils perdent complètement la voix et l'éloquence lorsqu'il leur faut parler la langue de Voltaire, de Mirabeau et de Lamartine.

VI.

La langue française fut donc tout d'abord chassée de la procédure légale, et sans procès, la loi louisianaise, pour devenir claire et parfaite, n'eut plus besoin du *Vitruve* français en regard. On donna les tribunaux congés aux traducteurs de la *Créole*. Les tribunaux cessèrent d'entendre le langage des aïeux, des vieux temps et de la vieille histoire. C'était l'apogée de la civilisation.

Et les Adirondacks des Attakapas, tout d'abord étonnés comprenant que le progrès est une bonne chose et l'anglais une belle langue, se conformèrent eux-mêmes à l'américanisation qui venait d'en haut et les transformait glorieusement en Anglo-Saxons. On dit même qu'ils possèdent aujourd'hui une certaine façon de parler l'anglais, comme aussi de l'écrire, qui les fait tout naturellement prendre pour des *scholars* d'Éton, de Cambridge ou d'Oxford.

rance de toutes. L'homme n'en peut bien savoir qu'une. En sait-il même une, la sienne; et le temps qu'il emploie, dans son enfance, sa jeunesse ou son âge mûr, à acquérir l'idiome de son voisin ou de son ennemi, n'est-il pas du temps perdu et qu'il fallait employer à perfectionner sa propre langue? Les linguistes sont de grands fous. La belle gloire de dire en cinq langues qu'on a fait, qu'on a soif, qu'on est malade, et que *puhls* veut dire poussière! Au reste, dans la Bible, qui est le Livre des Anglo-Saxons, et leur règle en tout, la Tour de Babel et la confusion des langues sont une condamnation et un enseignement. C'est parce que nous avons péché que des langues diverses nous ont été imposées comme punition et comme châtiement. Mais n'en avoir qu'une, de même qu'on n'a qu'une bouche et qu'une glotte, c'est être selon Dieu et selon la Bible. Moïse lui-même n'en possédait qu'une. Espérons aussi, et cette espérance n'est pas un rêve, que les peuples de l'avenir parleront un jour la même langue.—la langue universelle de la raison, de la vérité et de la justice.—et que ces peuples, se comprenant mieux, ayant la même grammaire et la même prosodie, ne s'égayeront plus pour une syllabe, un point sur un i ou une virgule.

VII.

Et la proserité s'est purement réfugiée dans la famille, sous quelques toits fidèles, à quelques foyers où la mémoire est une religion et une reconnaissance. Car elle est bien la langue par excellence du foyer et de la famille. Elle a des tendresses et des grâces que les autres langues ne possèdent point. Dans la causerie et la conversation, au coin du feu, au milieu des enfants qui courent, elle a un charme tout particulier. Douce, affectueuse, sensible, vive, caressante, spirituelle, toujours claire et toujours d'une admirable délicatesse, elle a des nuances et des notes infinies. Elle prie, pleure et chante. Quand les autres langues parlent, elle cause. Elle cause de tout, et bien. Elle sait être simple, naïve ou grave. Le cœur et la raison la trouvent complète. Le sentiment et la philosophie la déclarent juste et vraie. La poésie, langage de l'idéal, l'expression de ce que l'âme a de plus divin et le cœur de plus sympathique, ne demande pas un instrument de plus d'étendue, de plus de sincérité et de plus de grandeur. Certes, elle babille quelquefois, et souvent aussi, avec une naïveté suprême, avec une simplicité adorable, elle raconte et conte des histoires de grand-mère; mais elle possède aussi la voix de l'épopée, l'accent de l'héroïsme, la note large et splendide de l'éloquence. Patriotique, elle sait encore être humaine, c'est-à-dire trouver le mot général de l'humanité. Si les hommes ont jamais parlé le langage des grands choses, des grands principes, des vérités augustes, de la justice et de la liberté, de la fraternité qui s'étend à tous les peuples et à tous les membres de l'immense famille humaine, c'est quand ils ont parlé français. La langue française est chrétienne par le cœur, philosophique par la raison, universelle par l'esprit. Juste comme instrument, elle est juste selon la loi morale. Et si elle devenait jamais la langue morte des antiquités grecque et latine, la civilisation perdrait en la perdant le plus puissant moyen de progrès, de civilisation et d'honneur parmi les hommes. Si Paris est haut, souverain, dominateur dans le monde des idées et de la science, comme aussi beau du génie des choses merveilleuses, ce n'est pas précisément parce qu'il est vieux, antique, riche de monuments et de palais, héroïque comme ne le sera jamais aucune cité du monde, universel par les trésors qu'il possède et les pèlerins qui viennent le visiter comme la Mecque du genre humain, mais bien parce qu'il parle français. Etre Français, croyez-le bien, et parler la langue que la France parle, ce n'est point, non, ce n'est point être petit, et si Bismark, dans son Berlin moderne de Teutons et de soldats, condamne la langue française ou la raille assez grossièrement, il n'empêche point que les Allemands, les sujets de son empereur et un peu ses propres sujets, n'étudient, ne parlent et n'honorent la langue de leurs ennemis. La science et la philosophie allemande, sans la critique et la vulgarisation française, seraient un chaos informe et une confusion sans lumière.

Aussi, pourquoi donc les Louisianais, après avoir donné dans la famille refuge à la langue de leurs aïeux, ne lui conserveraient-ils pas le respect, la fidélité et la reconnaissance qui lui sont dus? Et ne devons-nous pas être tristes, ou trististes, quand le petit fils, au foyer domestique, lorsque la famille est réunie, a besoin d'un interprète pour comprendre la langue de sa grand-mère et quelquefois de sa mère?

VIII.

La langue française, toutefois, n'est pas encore morte en Louisiane. En dehors de la famille, dans les relations et les rapports des hommes, on la parle assez souvent et dans plus d'un lieu. Une partie de la Nouvelle-Orléans, dix ou douze paroisses du fleuve et du Bayou Lafourche, et les Attakapas de la fidélité et de la sincérité, ne l'ont point

oubliée. Et les Louisianais qui la parlent, étant instruits et éclairés, la parlent bien, avec grâce, avec élégance, sans accent, comme on l'entend à Paris, dans le Blaisois ou la Touraine. Il y a eu et il y a encore ici des orateurs en cette langue. Plus d'un écrivain lui a fait honneur. Et l'honneur n'est pas passé, si nous ne nous trompons point. Car l'Athénée Louisianais, Académie de langue française créée pour conserver, propager et glorifier la langue de la France, possède des hommes de véritable science et des littérateurs d'incontestable mérite. On sait leurs noms. Et l'Athénée, qui ne date que d'hier, prouve l'erreur de ceux qui prétendent qu'un Athénée n'a guère de conditions vitales et d'influence qu'aux époques de décadence. Ce ne sont pas des patries mortes qui se groupent autour des athénées, mais bien les patries vivantes et qui n'oublient point. On vous voyez un écrivain il y a des âmes et des intelligences. La vie, pour n'être ni bruyante ni remuante, n'en est pas moins la vie, et c'est même dans le calme et la sincérité, au-dessus des passions trop humaines et trop politiques, que la vie est bonne, est vraie, est profondément utile. En vérité, non, votre Athénée n'est point un musée de choses mortes, de langues éteintes, de souvenirs embaumés. Il s'élève aux choses vivantes et modernes. Les arts, les sciences et les lettres sont le but qu'il poursuit. Il est dans le mouvement et le progrès. La langue qu'il parle, et qu'il parle bien, c'est-à-dire en savant et en artiste, est la langue très éloquente et très honorée de la France. Il n'a pas la croyance de l'Anglo-Saxon, et il ne pense point que la France soit sur la pente des décadences, des abaissements et des chutes. Il la voit grande et suprême. Il l'entend parler comme les vivants. Nulle autre nation, à cette heure et à ce dix-neuvième siècle, n'a la grandeur de ses idées, de son élévation de ses idées. Paris est plus haut que jamais. Paris demain sera le rendez-vous du monde entier. On y prépare le palais splendide de l'Exposition universelle. Et ce palais des arts, des sciences, de l'industrie, de tout ce que le génie humain a pensé, a créé, a livré au monde, ne vous donnera point la parcimonieuse hospitalité des républiques mercantiles. L'hospitalité sera large, cordiale, franche et française, à moins toutefois que Bismark, inquiet sur l'avenir, voyant monter autour de lui le flot social et révolutionnaire de l'Allemagne moderne, craignant pour son empire, son empereur, son œuvre, et craignant la France, ne pousse bientôt le cri de guerre et le rugissement de la bête fauve.

LES QUINZE.

Comme on se croyait perdu, le tribunal arbitral des Quinze parut à tous une planche de salut et de sauvetage. Les deux partis s'y accrochèrent, et le peuple s'y enfouira. La planche venait à point, au moment du péril, quand chacun commençait à perdre le sens et la respiration. Elle semblait bonne. Au reste, il n'y avait point à choisir, et les naufrages s'accrochèrent à tout. Ce n'est qu'après le péril, une fois à terre, lorsqu'on y arrive, qu'on peut bien examiner la planche. Mais à Theure du danger et de la terreur, quand les lames vous menacent de tous les côtés, une cage à poule est souvent excellente. Après tout, à première vue, le tribunal arbitral des Quinze ressemblait à quelque chose. Cinq sénateurs, cinq représentants et cinq juges de la Cour Suprême des Etats-Unis ne sont pas quinze vagabonds. On doit attendre d'eux de la raison, du patriotisme et de l'équité. Leur politique est incontestablement celle des principes. Le tribunal qu'ils composent ne saurait être un Bureau des retours comme celui de Wells. Et les Quinze, en face d'un grand devoir, en présence d'une responsabilité auguste, ne peuvent être ni petits, ni partisans, ni misérables. Ne s'agit-il pas du salut de la république? La patrie n'est-elle pas en jeu? Que sera et que dira l'avenir! Est-il probable que ces hommes oublient ce qu'ils doivent à eux-mêmes? Ne les calomniez-les pas odieusement en leur supposant des motifs intéressés, des motifs vils, des motifs sans patriotisme, sans grandeur et sans équité?

NOUVELLES.

VIEUX MONDE.—La Serbie a accepté toutes les conditions de la Turquie, à l'exception de celles qui ont rapport au traitement des Israélites. C'est la paix provisoire. La Turquie s'arme de pied en cap, résolue à tout, pour la lutte de demain avec la Russie. Les Puissances, selon toute probabilité, abandonneront l'empire ottoman à son sort, et n'interviendront qu'au moment de partage.—La quasi-crise ministérielle en France, à propos du duc Decazes, ne sera rien. Decazes serait envoyé à St. Pétersbourg comme ambassadeur. Le journaliste Calino prétend que le comte de Chambord est à Versailles, sous le nom d'*incognito*.—Le Pape, dit une dépêche fort baroque, est mécontent de ses cardinaux qui veulent réouvrir le concile du Vatican.—Alphonse d'Espagne et les Basques ne s'entendent pas encore.

NOUVEAU MONDE.—Tous les yeux sont encore fixés sur Washington. La décision du tribunal arbitral, dans le cas de la Floride, a exalté les républicains et surpris les démocrates. Le Sénat, par 44 voix pour et 26 contre, a déclaré la décision correcte; la Chambre, par 167 voix contre et 97 voix pour, l'a déclarée incorrecte; et mais comme il faut le concours des deux Chambres pour annuler la décision de la Commission des Quinze, la décision dans le cas de la Floride est finale. Et l'on croit que les Quinze, actuellement occupés de la Louisiane, agiront pour cet Etat comme pour la Floride. Les objections faites aux électeurs de Hayes, pour la Louisiane, sont: Kellogg n'est pas gouverneur d'Etat; le Bureau des retours n'était ni légal ni complet; le Bureau des retours a été un Bureau de fraudes; Levisse et Brewster occupaient des places sous le gouvernement fédéral. Malheureusement on ne croit plus à l'impartialité du tribunal arbitral, et les trois votes de l'Oregon pourraient bien donner la majorité à Hayes. Tilden, cependant, ne doute point et croit à son inauguration. Attendons.

LOUISIANE.—Toujours le *statu quo*. Packard pense être reconnu sous peu, quand la Commission des Quinze aura donné les votes de la Louisiane à Hayes. Le peuple de la Louisiane, qui ne veut de Packard à aucun prix, pense que le gouvernement de Nicholls n'est nullement impliqué dans la question présidentielle. C'est là, du reste, l'opinion des représentants au Congrès Gibson, Levy et Ellis. On verra. Mais il n'est pas un citoyen honnête et intelligent en Louisiane qui ne voie dans le gouvernement de Packard la honte, la guerre et la ruine. Un gouvernement militaire serait préférable à un tel gouvernement.

—La Nouvelle-Orléans a voulu être joyeuse à son Carnaval. Elle croyait en avoir le droit, et elle s'était préparée au jour des espérances et des croyances. Mais l'incertitude et l'inquiétude politiques ont rendu sa joie un peu convulsive. Il faut un cœur libre pour une fête véritable. Quoiqu'il en soit, les chevaliers de Momus, le roi Carnaval et les mystérieux chevaliers de Comus ont fait défiler leurs chars, leurs splendeurs et leurs bouffonneries devant le très grand et très nombreux peuple de la Nouvelle-Orléans. Les campagnes avaient envoyé leurs curieux, et les Etats voisins étaient représentés dans la foule. Momus,

testant, catholique, marchand, avocat, juge, &c.; mais on est avant tout démocrate ou républicain. On vote ici pour le ticket. Admirable discipline, du reste, et qui fait que les partis sont des organisations solides, compactes et durables.

Et si les compilateurs ont fraudé? Et si le gouverneur est leur complice? Et si Wells est au fond du sac? Et si Packard a intérêt à la chose? Et si ce gouverneur, comme Kellogg, est un gouverneur de *facto* et *sine jure*?

En vérité, une telle doctrine fait du droit des Etats une absurdité sans limites. Car le droit d'un Etat, dans ce cas, ou plutôt le fait d'un Etat, subsiste contre le droit du Congrès et des Etats-Unis eux-mêmes.

Et Wells pourra dire, si la Louisiane est donnée à Hayes en vertu de la même doctrine: C'est moi qui ai élu le Président des Etats-Unis.

Alors, et comme conclusion, si le fait est tout, si la force prime le droit, si la Commission arbitrale n'a été créée que pour compter et enregistrer des faits plus ou moins certifiés par la fraude, il n'était pas nécessaire de créer un tribunal qui n'entre pas même dans les mérites de la cause, pour nous servir du langage des avocats, et qui sera obligé de se déguerir demain s'il n'accepte point le vote démocratique de de Cronin, vote certifié par le gouverneur de l'Oregon, et, comme tel, devenu un fait.

Quoiqu'il en soit, Hayes avait bien raison de dire tout dernièrement: «La question présidentielle a pris la forme d'un procès, dans lequel les républicains ont une bonne cause—la *sièncac*—de bons avocats, une bonne Cour et de bonnes chances.»

ICI ET AILLEURS.

NOTRE SENATEUR.—M. Pierre Landry, sénateur de notre district, a publié dans le *Sentinel* une longue lettre de sa main. Pierre est embarrassé. Pierre voudrait et Pierre ne voudrait pas. Mais ce que Pierre voudrait surtout, c'est l'opinion de ses commettants. Car Pierre, comme tous ceux de son parti et de sa race, se croit moralement et politiquement lié au parti dont il est membre et aux individus qui l'ont jadis élu. C'est là une discipline formelle, en bas comme en haut, avec de simples sénateurs d'Etat comme avec les juges de la Cour Suprême. Et Pierre, qui reconnaît en sa conscience la validité des titres de Nicholls et de son gouvernement, qui se cache assez peu pour dire que les démocrates ont remporté la dernière élection par une majorité de plus de 8000 voix, qui désire honnêtement se soustraire et soustraire sa race à l'action et à l'influence maudites des Packard et des carpet-baggers, serait un traitre en abandonnant Packard, Antoine et la caverne St. Louis. Les partis sont aussi féroces qu'insensés.

C'est pour cela que Pierre demande à ses commettants de s'assembler, de délibérer, de passer des résolutions et de lui dire «ce qu'il doit faire.»

Pierre, c'est là de la faiblesse. On est ou on n'est pas un homme intelligent. Mais un sénateur doit connaître ses devoirs, et il est responsable devant sa conscience, devant la vérité et devant la raison, avant de l'être devant quelques électeurs ou meneurs électoraux. Le mandat impératif ne doit pas transformer un législateur en un esclave. Nous voulons bien des représentants, des agents, des fondés de pouvoir, mais non des domestiques. Un sénateur servile, obéissant misérablement aux ordres et aux caprices de quinze ou vingt individus sans pouvoir et sans mandat, obligé de demander à ces dix ou vingt braillards la permission de boire et de manger comme ils l'entendent, privé de toute liberté et de toute initiative pour le consciencieux accomplissement des devoirs qui lui incombent, ne serait en aucune façon un véritable sénateur. Le Sénat veut des intelligences, des responsabilités et des hommes, non des machines.

Au reste, Pierre, la question est bien simple, et point n'est nécessaire de demander le chemin à quelques tondus de l'Ascension et de St. Jacques. C'est un dilemme.

On Nicholls est élu, ou Packard est élu.

St Nicholls est élu, votre place est dans la législature; si Packard est élu, votre place est aux côtés de Packard. Etre entre les deux, c'est n'être avec personne, et c'est être traité aux deux, traité au peuple et traité à soi-même. Une semblable politique est de la perfidie. Elle vous vaut le mépris général.

Mais cependant comme l'ami Pierre veut savoir, être sûr, ne pas faire un pas maladroit, et qu'il semble avoir besoin qu'on le conseille et qu'on lui mon-

dit-on, en exhibant les laideurs du radicalisme et les laids personnages qui oppriment la Louisiane, a été maladroit. Etant vaincus, conquis et misérables, il nous faut être humbles. Nous n'avons pas le droit de rire et de railler; la comédie est un crime; ce n'est qu'en Italie, à Rome, qu'il est permis de berner et d'affubler en masques les papes, les cardinaux et les rois. Pauvre Louisiane! Il a fallu que son gouverneur désavouât les plaisanteries de Momus. Et nous nous disons démocrates et républicains! Le Rex du Carnaval, lui, a choisi pour cortège des soldats, des guerriers, des conquérants et des empereurs. Un vrai Rex conviendrait bien à nos Etats-Unis. Rent au *Mystic Krewe* de Comus, il a promis sur 24 magnifiques chariots tous les spécimens de la race arriérée, ou mieux l'histoire de cette race à travers les temps, depuis le temple d'Isis, 2200 avant Jésus Christ, jusqu'à la cité des femmes affranchies. Bibles, électricité, avocats, juges, représentants, sénatrices, présidentes et folles, en l'an de grâce et de carnaval 1876. Ce fut splendide malgré la pluie. Et l'on a dansé aux *Variétés*. Mais on ne sait pas si les chie-en-lit de l'hôtel St. Louis ont dansé calenda.—Il y a-t-il un jubilé aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX.—F. Bigny et E. C. Wharton vont publier sous peu un journal du dimanche, le *New Delta*.

DERNIERES NOUVELLES.—On craint des troubles à Constantinople. —Le comité arbitral en est encore au vote de la Louisiane. Carpenter et Trumbull ont puissamment plaidé la cause de Tilden, et victorieusement, dirait-on, si les Quinze avaient l'impartialité et l'équité voulues. On saura le résultat ce soir.

On dit—est-ce vrai?—que certaines conditions diplomatiques se sont déjà formées à Washington, et négocient avec Hayes. Hayes, en vertu de ce compromis mystérieux, reconnaîttrait les gouverneurs Hampton et Nicholls, et Hayes, en retour, aurait le contrôle de l'organisation de la prochaine Chambre. Toujours des compromis, toujours des dupes. La république est bien malade, et la république est une grande boutique où l'on vend toute espèce de choses.

Et il s'agit bien du gouverneur Nicholls, puisque ce n'est point le sieur Packard qui a lancé l'avocat Winchester au trousseau du pseudo-avocat Cohen. Mais nos cuisiniers ne sont pas tenus à beaucoup de logique. Au reste, leur cuisine est de la véritable bouillie pour les chats. Les hommes n'en veulent point. Il lui manque l'assaisonnement voulu, l'assaisonnement légal. Et ceux là, nous vous le répétons, seraient naïfs qui la paieraient en beaux deniers comptant.

Tout ce que le Jury de Police a fait jusqu'à présent ne vaut pas un ergot de cochon. Les lois du Jury de Police n'ont pas été publiées selon la loi.

Et les nouveaux sergents, qui sont mair tenants jaunes, valent autant que ceux de Borce, qui furent bleus. Quant aux licences et taxes, elles ont la même valeur et la même légalité. Il faut être généreux pour les payer, ou avoir de l'argent de trop.

A propos des sergents jaunes du Jury de Police, qui sont approuvés par le pseudo-avocat Cohen, le trésorier de paroisse en a déjà enregistré pour plus de \$6000. Le *Sentinel* dit: «Il est naturel de présumer que la dette flottante de la paroisse s'élèvera bientôt à \$9000.» Et attendant, toujours d'après le *Sentinel*, qui paraît en savoir quelque chose, «on peut acheter des sergents à 70 cents le piastre. La demande augmente. C'est que chacun se précipite vers le collecteur pour payer ses licences de paroisse.»

La plaisanterie est bonne, et l'on voit bien que M. Josse est orfèvre.

INCENDIE.—La maison de M. B. La Tapie, située entre le Collège et l'Eglise St. Michel, habitée par M. B. F. Yates a brûlé dans la nuit de jeudi à vendredi entre onze heures et minuit.

Tout a été consumé. Rien n'a été sauvé. Il était trop tard quand un passant a poussé le cri d'alarme.

M. Yates, le locataire, était absent ainsi que sa famille. Il a tout perdu.

On a tout lieu de croire que c'est l'œuvre d'un voleur et d'un incendiaire. La maison n'était pas assurée.

CHAPITRE LXIX.

Pourquoi donc Raoul, dans le sacre et Pholocauste de ses souvenirs, dait-il et respectait-il le voile de Frette?

Pourquoi cette exception? Est-ce parce que le voile rose sette enveloppait une petite Frisette, si vous vous souvenez comme vous l'avez peut-être des *Souvenirs*,—livre qui, n'avait pas été le théâtre de ses amours. Elle nous a scandalisée. C'est à Paris, par un soir d'hiver et de neige, à l'âge où votre morale et le plaisir, que nous l'avons ren-

trouvé le chemin, nous lui parlerons naïvement et franchement, comme un représentant de l'opinion publique, et journaliste désintéressé, indépendant et qui met les intérêts du pays et de la Louisiane au-dessus des intérêts de parti, de clique et de bande.

Et nous dirons à l'ami Pierre: Puisque Nicholls est élu, que vous le savez, que vous le dites, soyez au côté de Nicholls. Aux côtés de Nicholls, avec les gens d'honneur, d'intelligence et de patriotisme qui composent le gouvernement de Nicholls, vous pourrez être nôtres à votre pays, à votre cause, à votre race et à vous-même. Ce n'est pas dans une caverne, avec les larrons qui l'habitent, en dehors de toute morale et de toute raison, que vous serez un homme honnête, un citoyen respectable, un sévère consciencieux et l'un des meilleurs représentants de votre race.

Et quand Le Louisianais vous dit ce la, citoyen Pierre, Le Louisianais est le porte-voix de milliers de Louisianais intelligents, éclairés, patriotes, qui n'ont point de préjugés, qui ne vous haïssent pas, qui ont foi au droit, à la justice et au progrès, qui vous estimeront pour votre droiture et vous honoreront pour votre patriotisme, mais qui vous mépriseraient pour votre faiblesse ou votre fourberie de politicien.

Allons, Pierre, tout homme doit avoir le courage de la justice et de la vérité. Demain serait trop tard.

CUISINE.—C'est de la cuisine locale, qu'il s'agit, de celle du Jury de Police.

Or, en lisant ci-contre, toujours au dos du Louisianais, le dernier procès verbal du Jury de Police de St. Jacques vous verrez ce qu'ont pensé, dit, fait ou écrit les cinq cuisiniers nommés Johnson, Davis, Harrison, &c., et qui ont l'avoocat H. Cohen pour maître gargotier.

Car l'avoocat Cohen est bien le gargotier en chef de notre cuisine locale; et le Jury de Police, en reconfirmant le di Cohen comme avoocat de paroisse, a prouvé qu'il était satisfait du rata de son maître gargotier.

Il a même ordonné à son secrétaire, celui qui lave les assiettes, d'écrire fait au Gouverneur.

Quel Gouverneur, messieurs? Est-ce celui qui fait la cuisine à l'hôtel St. Louis, mais si ce n'est pas celui-là, s'il s'agit de Nicholls, pourquoi nommez-vous Nicholls, Gouverneur?

Et il s'agit bien du gouverneur Nicholls, puisque ce n'est point le sieur Packard qui a lancé l'avoocat Winchester au trousseau du pseudo-avocat Cohen.

Mais nos cuisiniers ne sont pas tenus à beaucoup de logique. Au reste, leur cuisine est de la véritable bouillie pour les chats. Les hommes n'en veulent point. Il lui manque l'assaisonnement voulu, l'assaisonnement légal. Et ceux là, nous vous le répétons, seraient naïfs qui la paieraient en beaux deniers comptant.

Tout ce que le Jury de Police a fait jusqu'à présent ne vaut pas un ergot de cochon. Les lois du Jury de Police n'ont pas été publiées selon la loi.

Et les nouveaux sergents, qui sont mair tenants jaunes, valent autant que ceux de Borce, qui furent bleus. Quant aux licences et taxes, elles ont la même valeur et la même légalité. Il faut être généreux pour les payer, ou avoir de l'argent de trop.

A propos des sergents jaunes du Jury de Police, qui sont approuvés par le pseudo-avocat Cohen, le trésorier de paroisse en a déjà enregistré pour plus de \$6000. Le *Sentinel* dit: «Il est naturel de présumer que la dette flottante de la paroisse s'élèvera bientôt à \$9000.» Et attendant, toujours d'après le *Sentinel*, qui paraît en savoir quelque chose, «on peut acheter des sergents à 70 cents le piastre. La demande augmente. C'est que chacun se précipite vers le collecteur pour payer ses licences de paroisse.»

La plaisanterie est bonne, et l'on voit bien que M. Josse est orfèvre.

INCENDIE.—La maison de M. B. La Tapie, située entre le Collège et l'Eglise St. Michel, habitée par M. B. F. Yates a brûlé dans la nuit de jeudi à vendredi entre onze heures et minuit.

Tout a été consumé. Rien n'a été sauvé. Il était trop tard quand un passant a poussé le cri d'alarme.

M. Yates, le locataire, était absent ainsi que sa famille. Il a tout perdu.

On a tout lieu de croire que c'est l'œuvre d'un voleur et d'un incendiaire. La maison n'était pas assurée.

CHAPITRE LXIX.